

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1440

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

Ventes et cessions

388 872 566 RCS Lille-Métropole.

NOCIBE FRANCE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 135804101.75 EUR.

Adresse : 2, rue de Ticleni, 59650 Villeneuve-d Ascq.

Précédent propriétaire : 384 970 786 RCS Lille-Métropole. **NOCIBE FRANCE DISTRIBUTION.** 388 872 566 RCS Lille-Métropole. **NOCIBE FRANCE.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : NOCIBE FRANCE Société par actions simplifiée au capital de 135.804.101,75 euros, Siège social : VILLENEUVE D'ASCQ (59493) - 2 rue de Ticleni-388 872 566 RCS LILLE METROPOLE (société absorbante) - NOCIBE FRANCE DISTRIBUTION Société par actions simplifiée au capital de 98.157.536 euros Siège social : VILLENEUVE D'ASCQ (59493) - 2 rue de Ticleni 384 970 786 RCS LILLE-METROPOLE (Société absorbée). Suivant acte sous seing privé en date à Villeneuve d'Ascq du 03 février 2022, déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Lille-Métropole le 08 février 2022, les deux sociétés ci-dessus dénommées ont établi un projet de fusion, au moyen de l'absorption de la société NOCIBE FRANCE DISTRIBUTION par la société NOCIBE FRANCE. Aux termes de ce projet, la société NOCIBE FRANCE DISTRIBUTION ferait apport de la totalité de son actif s'élevant à 841.039.189,12 euros à la date du 30 septembre 2021, contre la prise en charge de l'intégralité de son passif s'élevant à 580.877.598,74 euros à la date du 30 septembre 2021. La société NOCIBE FRANCE étant associée unique de la société NOCIBE FRANCE DISTRIBUTION, il ne serait procédé à aucune augmentation de capital. Il a été stipulé que la fusion produirait ses effets au 1er octobre 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Les créanciers des sociétés participantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de Lille- Métropole dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..